

Les doutes (I)

Abbé Jean-Michel Gleize

page 1

Tradition ou herméneutique ?

Abbé Jean-Michel Gleize

page 3

Les doutes (II)

Abbé Jean-Michel Gleize

page 10

LES DOUTES (I)

L'épisode marquant de l'actualité relativement récente est encore dans les mémoires. Le 10 juillet dernier, les cinq cardinaux Brandmüller, Burke, Sandoval Íñiguez, Sarah et Zen Ze-kiun ont présenté au Pape « cinq questions demandant des éclaircissements sur certains points relatifs à l'interprétation de la Révélation divine, à la bénédiction des unions des personnes de même sexe, à la synodalité comme dimension constitutive de l'Église, à l'ordination sacerdotale des femmes et au repentir comme condition nécessaire à l'absolution sacramentelle »¹. Le Pape François leur a adressé une réponse, dans une lettre datée du lendemain même, 11 juillet 2023, et sa réponse a été rendue publique par le Vatican le 2 octobre suivant.

2. Cette réponse n'en est pas une, puisqu'elle ne respecte pas le procédé normalement requis lorsque le Saint Siège donne les éclaircissements sollicités sur les points signalés. En effet, l'usage est de répondre par « oui » ou « non » à une question suffisamment précise pour se passer de tout autre commentaire. Dans sa lettre du 11 juillet, le Pape se livre à des considérations vagues et diversifiées, qui n'éclaircissent rien. Voilà pourquoi, dans une seconde lettre datée du 21 août, les cinq cardinaux ont adressé au Souverain Pontife une nouvelle version de leurs *Dubia*, encore plus précise et concise, de manière à obliger leur destinataire à donner le genre de réponse attendue, garante de clarté². Réponse qui ne leur était toujours pas donnée fin septembre. C'est pourquoi, conformément à ce

que prévoit le Droit de l'Église³, le 2 octobre, les cardinaux ont rendu publique cette deuxième version de leurs *Dubia*, dans une « Notification adressée aux fidèles du Christ », laquelle indique aussi les raisons profondes de cette démarche accomplie auprès du Pape⁴. « Vue la gravité de l'affaire des *Dubia*, concluent les cinq cardinaux dans cette adresse, « surtout en vue de la session imminente du Synode des évêques, nous estimons qu'il est de notre devoir de vous informer, vous les fidèles (canon 212 § 3), afin que vous ne soyez pas sujets à la confusion, à l'erreur et au découragement, mais que vous priiez pour l'Église universelle et, en particulier, pour le Pontife romain, afin que l'Évangile soit enseigné avec toujours plus de clarté et suivi avec toujours plus de fidélité ». On

¹ Site Vatican News, sur la page du 2 octobre 2023 ; cf. : <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2023-10/le-pape-repond-aux-dubia-de-cinq-cardinaux.html>.

² <https://laportelaine.org/actualite/rome-des-dubia-adresses-au-pape-par-cinq-cardinaux>

³ Le paragraphe 3 du canon 212 du Code de Droit Canonique de 1983 prévoit en effet que tout membre de l'Église (et donc les évêques eux-mêmes, dont le Pape est le Pasteur) a « le droit et même parfois le devoir » non seulement de « donner à ses Pasteurs son opinion sur ce qui touche le bien de l'Église », mais aussi « de la faire connaître aux autres fidèles » - restant sauves l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, et en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes.

⁴ Cf. : <https://fr.zenit.org/2023/10/05/les-cardinaux-qui-ont-soumis-des-dubia-au-pape-expliquent-pourquoi-ils-lont-fait/>

ne saurait mieux dire - mieux, c'est-à-dire en toute modestie et respect du bien commun de la sainte Eglise. Et pourtant, le journaliste Mathieu Lasserre, dans le Journal *La Croix* du 4 octobre 2023, n'a pas rougi d'évoquer, en un titre à la formulation particulièrement odieuse, « ces questions doctrinales devenues un outil politique des opposants au Pape »⁵. En tout état de cause, c'est à la suite de la publication de cette Notification, le 2 octobre, que le Saint Siège a rendu publique, le même jour, la réponse du Pape à la première version des *Dubia*, celle du 10 juillet.

3. Nous voudrions nous en tenir ici au tout premier de ces *Dubia*, à la première question que les cardinaux ont posée au Pape François. Celle-ci concerne le concept même de la Tradition dans l'Eglise, tel qu'il doit s'entendre à travers celui de la Révélation. En effet, si la Révélation est immuable dans la signification des vérités dont elle donne aux hommes la connaissance, la Tradition, qui a pour objet d'en assurer la conservation et la transmission, doit rester fidèle à transmettre la même signification inaltérée. Aux yeux des cardinaux, ces deux concepts clés de Révélation et de Tradition deviendraient problématiques, si l'on s'en tient « aux affirmations de certains évêques, qui n'ont été ni corrigées ni rétractées ». Voilà pourquoi la question est posée au Pape de savoir si « la Révélation divine dans l'Eglise doit être réinterprétée en fonction des changements culturels de notre temps et de la nouvelle vision anthropologique que ces changements promeuvent » ; ou si, à l'inverse, « la Révélation divine est contraignante

pour toujours, immuable et donc à ne pas contredire, selon ce qui a été dicté au Concile Vatican II et qui stipule qu'à Dieu qui révèle est due "l'obéissance de la foi" (Constitution dogmatique *Dei Verbum*, n° 5) ; que ce qui est révélé pour le salut de tous doit rester "à jamais intact" et vivant, et être "transmis à toutes les générations" (n° 7) et que le progrès de l'intelligence n'implique aucun changement dans la vérité des choses et des mots, parce que la foi a été "transmise une fois pour toutes" (n° 8), et que le Magistère n'est pas supérieur à la Parole de Dieu, mais n'enseigne que ce qui a été transmis (n° 10) ». La question, on doit le remarquer, est posée au Pape en des termes qui font référence aux enseignements du concile Vatican II, dans la constitution *Dei Verbum*, qui traite de la Révélation divine – lesquels ne sont pas non plus sans soulever quelques difficultés.

4. La réponse du Pape demeurant à leurs yeux dans le flou et dans l'inconsistance, les cinq cardinaux ont reformulé leur question de la manière suivante : « Est-il possible que l'Eglise enseigne aujourd'hui des doctrines contraires à celles qu'elle a précédemment enseignées en matière de foi et de morale, que ce soit par le Pape *ex cathedra*, ou dans les définitions d'un Concile œcuménique, ou dans le Magistère ordinaire universel des évêques dispersés dans le monde (cf. *Lumen Gentium*, 25) ? ».

5. Derrière cette reformulation se profile l'éternelle question, celle qui fut au cœur du pontificat du prédécesseur de François, comme elle fut aussi au cœur du combat mené dès le dernier Concile par

Mgr Lefebvre. Mais question bien différemment posée. Question de la double « herméneutique », pour Benoît XVI : rupture ou renouveau dans la continuité ? Question du double Magistère, pour Mgr Lefebvre : vrai Magistère de toujours ou nouveau « magistère » de Vatican II ? Herméneutique ou Magistère ? Deux manières opposées de poser la même question appellent inévitablement deux réponses différentes. La réponse qu'appelle le premier de ces cinq *Dubia* présentés au Pape François par les cinq cardinaux passe par la résolution de cette ambiguïté.

Abbé Jean-Michel Gleize

⁵ <https://www.la-croix.com/religion/dubia-questions-doctrinales-devenues-outil-politique-opposants-pape-2023-10-04-1201285417>

TRADITION OU HERMÉNEUTIQUE ?

« Benoît XVI décrit en effet la Tradition comme " le fleuve vivant dans lequel les origines sont toujours présentes » (Catéchèse, 26 avril 2006) " 1.

Le 11 octobre 2017, le Pape François adressait un discours aux participants à la rencontre organisée par le Conseil Pontifical pour la promotion de la Nouvelle Évangélisation. Ce discours survenait le jour du vingt-cinquième anniversaire de la Constitution apostolique *Fidei depositum*, par laquelle son prédécesseur, le Pape Jean-Paul II, avait promulgué le Nouveau Catéchisme de l'Église Catholique, en 1992, trente ans après l'ouverture du Concile Vatican II.

- I -

L'héritage de Vatican II

2. Reprenant les propres paroles prononcées par Jean XXIII dans son Discours d'ouverture du 11 octobre 1962, François pense pouvoir résumer la mission de l'Église à l'égard du dépôt de la foi par ces deux mots : « garder et poursuivre ». Jean XXIII disait en effet, en parlant de la Tradition de l'Église et de sa doctrine : « Ce précieux trésor nous ne devons pas seulement le garder comme si nous n'étions préoccupés que du passé, mais nous devons nous mettre joyeusement, sans crainte, au travail qu'exige notre époque, en poursuivant la route sur laquelle l'Église marche depuis près de vingt siècles ». Glosant sur ce propos de son prédécesseur, François fait référence au fameux passage de la

constitution *Dei Verbum* : « Cette Tradition progresse [...] s'accroît, [...] tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu » (n° 8).

- II -

Quelle relecture du Concile ?

3. Il est remarquable que le Pape présente ce passage comme décrivant ce qu'il appelle « la dynamique interne » à un processus que la constitution *Dei Verbum* décrit quelques lignes plus haut, dans le même n° 8 : « L'Église perpétue dans sa doctrine, sa vie et son culte et elle transmet à chaque génération, tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit » Et François commente : « Les Pères du Concile ne pouvaient pas trouver une expression synthétique plus heureuse pour exprimer la nature et la mission de l'Église. Ce n'est pas seulement dans la "doctrine", mais également dans la "vie" et le "culte" que les croyants peuvent devenir Peuple de Dieu ». Et c'est justement, dit-il, à partir de là, c'est-à-dire à partir de ce fait que la Tradition est « vie et culte », et pas seulement « doctrine », que cette même Tradition, assimilée par François à l'Église elle-même, « tend vers la plénitude de la vérité ». On le notera en effet : alors que le texte de *Dei Verbum* parle littéralement et précisément

de « l'Église » pour dire qu'elle tend vers la plénitude de la vérité, le Pape François parle quant à lui de « la Tradition », donnant ainsi du texte de Vatican II une citation modifiée. En introduisant cette modification, le Pape entendrait-il déclarer, avec l'autorité de son magistère, le sens authentique de *Dei Verbum* ? Aurions-nous là un échantillon - un de plus - de la fameuse herméneutique, grâce à laquelle le nouveau « magistère » de Vatican II et de Benoît XVI se réinterprète sans cesse lui-même ? Et que veut dire le Pape ? Quelle définition entend-il donner au juste de la Tradition, dans la continuité renouvelée (au prix de la modification signalée) de *Dei Verbum* ?

4. Le Pape s'en explique dans la suite de son Discours. « La Tradition », dit-il, « est une réalité vivante et seule une vision partielle peut penser le "dépôt de la foi" comme quelque chose de statique ». Et de recourir, pour illustrer ce point, à l'une de ces expressions imagées dont il a le secret : « La Parole de Dieu ne peut être conservée dans la naphtaline comme s'il s'agissait d'une vieille couverture dont il faudrait éloigner les parasites ! Non. La Parole de Dieu est une réalité dynamique, toujours vivante, qui progresse et croît vers un accomplissement que les hommes ne peuvent entraver ». Mais aussitôt après, voici que le

1 François, « Discours aux membres de la Commission Théologique Internationale », au Vatican le jeudi 24 novembre 2022.

Pape ajoute la précision suivante : « Cette loi du progrès, selon l'heureuse formule de saint Vincent de Lérins - « annis consolidetur, dilatetur tempore, sublimetur aetate » (Commonitorium, XXIII, 9) - appartient à la condition particulière de la vérité révélée telle qu'elle est transmise par l'Eglise, et ne signifie absolument pas un changement de doctrine ».

5. Le Pape recourt ici à quatre expressions distinctes. Il parle en effet de la « Tradition », du « dépôt de la foi », de la « Parole de Dieu » et de la « doctrine ». A quelles réalités ces quatre expressions font-elles référence ? S'agit-il d'une seule et même réalité ou de plusieurs réalités distinctes ?

- III -

Tradition et Magistère avant Vatican II

6. D'après les explications héritées de la théologie traditionnelle ¹, nous pouvons dire que la Parole de Dieu, la vérité révélée et le dépôt de la foi sont une seule et même réalité. Cette réalité ne peut pas changer dans sa signification. Tel est l'enseignement de la constitution *Dei Filius* du concile Vatican I : « La doctrine de foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée comme une découverte philosophique à faire progresser par la réflexion de l'homme, mais comme un dépôt divin confié à l'Épouse du Christ pour qu'elle le garde fidèlement et le présente infailliblement. En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à

perpétuité est celui que notre Mère la sainte l'Eglise a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée » (DS 3020). Saint Vincent de Lérins, cité par cette constitution *Dei Filius*, dit en effet : « Que croissent et progressent largement et intensément [...] l'intelligence, la science, la sagesse, mais exclusivement dans la même croyance, dans le même sens et dans la même pensée ».

7. La doctrine est la formulation de cette vérité révélée, telle que le Magistère la propose d'une manière toujours plus précise : la doctrine ne change pas dans la mesure où elle exprime toujours la même signification et elle change seulement dans sa formulation verbale, et dans la mesure où elle correspond à une expression plus précise.

8. Enfin, la Tradition peut s'entendre en deux sens. Dans un premier sens, elle se dit par distinction d'avec la Révélation et désigne la transmission de la vérité déjà révélée telle qu'elle est accomplie par le Magistère de l'Eglise, avec l'assistance du Saint Esprit. Dans un deuxième sens, elle se dit par distinction d'avec la sainte Ecriture et l'une et l'autre sont précisément des sources, les deux sources de la Révélation. Cette expression de « sources » désigne les vérités objectives révélées par Dieu, telles qu'elles ont été communiquées à l'origine tantôt par le moyen des Livres

saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, tantôt par le moyen de la prédication orale du Christ et des apôtres enseignant sous la dictée du Saint Esprit. En ce deuxième sens, la Tradition désigne le mode selon lequel une partie des vérités révélées par Dieu a été communiquée aux hommes et ce mode de la Tradition se contre-distingue du mode de l'Écriture.

- IV -

La Tradition dans la pensée de François

9. Qu'en est-il dans la pensée du Pape ? Reportons-nous, tout d'abord, au livre paru en 2017 et où François a voulu récapituler les grandes lignes de ses « rencontres » avec le sociologue français Dominique Wolton ². Il y parle déjà de la Tradition et de l'éventuel « progrès » auquel celle-ci peut donner lieu. Il définit alors la Tradition comme un « mouvement ». La Tradition dit-il, c'est « la doctrine qui est en chemin, qui avance » ³. Il illustre aussitôt son propos avec l'exemple de la peine de mort, décrétée, dit-il, par les évêques au Moyen-âge et aujourd'hui considérée comme immorale par l'Eglise : « La tradition a-t-elle donc changé ? Non, mais la conscience évolue, la conscience morale évolue. [...] Dans la tradition dynamique, l'essentiel demeure : ne change pas, mais grandit. Grandit dans l'explicitation et la compréhension. Ces trois phases de Vincent de Lérins sont très importantes. Comment grandit la tradition ?

¹ Voir à ce sujet le numéro de novembre 2017 du *Courrier de Rome*, ainsi que le schéma préparé en 1962 par la Commission préparatoire du concile Vatican II, « De fontibus revelationis », chapitre I dans *Acta*, series II, vol. III, pars I, p. 15 et sq, dont la traduction est en préparation pour être publiée aux Editions du Courrier de Rome. Voir aussi Jean-Baptiste Franzelin, sj, *La Tradition divine*, Courrier de Rome, 2008 et Louis Billot, *Tradition et modernisme*, Courrier de Rome, 2007.

² Voir l'article « Propos de table ? » dans le numéro de novembre 2017 du *Courrier de Rome*.

³ Pape François, *Rencontres avec Dominique Wolton. Politique et société*, Editions de l'Observatoire/Humensis, 2017, p. 316.

Elle grandit comme grandit une personne : par le dialogue, qui est comme l'allaitement pour l'enfant. Le dialogue avec le monde qui nous entoure. [...] Le dialogue fait grandir et fait grandir la tradition. En dialoguant et en écoutant une autre opinion, je peux, comme dans le cas de la peine de mort, de l'esclavage, changer mon point de vue. Sans changer la doctrine. La doctrine a grandi avec la compréhension. Ça, c'est la base de la tradition »⁴.

10. Il y a donc, dans la pensée du Pape, une différence entre la « tradition » et la « doctrine ». La doctrine ne change pas alors que la tradition grandit lorsque la conscience évolue, et cette croissance se fait grâce au dialogue. Quelle est cette « doctrine » qui ne change pas ? Quelle est cette « tradition » (avec un petit « t » minuscule) que nous voyons si vantée par le Saint Père et qui grandit ? Est-ce vraiment là la sainte Tradition (avec un « T » majuscule) assistée par l'Esprit de Notre Seigneur, pour transmettre à l'Eglise le dépôt de la foi ?

La Tradition est l'acte collectif du Peuple de Dieu

11. Dans un Discours de 2013 à la Commission biblique pontificale, le Pape parle de la Tradition dans son rapport aux Ecritures. « L'exégète », dit-il, « doit être attentif à percevoir la Parole de Dieu présente dans les textes bibliques en l'inscrivant à l'intérieur de la foi de l'Eglise elle-même. L'interprétation des Saintes Ecritures ne peut être seulement un travail scientifique individuel, mais doit être toujours confronté, inscrit et authentifié par

la tradition vivante de l'Eglise ». Et surtout, il ajoute : « Cette norme est décisive pour préciser le rapport correct et réciproque entre l'exégète et le Magistère de l'Eglise ». Ce qui suppose une distinction entre : 1° les Ecritures ; 2° la « tradition vivante de l'Eglise » au sens où il l'entend ; 3° le Magistère de l'Eglise. La suite de son propos confirme d'ailleurs cette supposition : « Les textes inspirés par Dieu ont été confiés à la communauté des croyants, à l'Eglise du Christ, pour alimenter la foi et guider la vie de charité. Le respect de cette nature profonde des Ecritures conditionne la validité et l'efficacité mêmes de l'herméneutique biblique ». L'interprétation (ou « l'herméneutique ») des textes bibliques doit donc respecter ce fait que « les textes inspirés par Dieu ont été confiés à la communauté des croyants », qui en est donc non seulement le destinataire mais aussi le dépositaire initial. Le Pape tire de ce fait la conclusion qui en découle alors nécessairement : « Cela comporte l'insuffisance de toute interprétation subjective ou simplement limitée à une analyse incapable d'accueillir en soi ce sens global qui, au cours des siècles, a constitué la Tradition de tout le peuple de Dieu, qui "in credendo falli nequit" (Concile œcuménique Vatican II, Constitution dogmatique *Lumen gentium*, n° 12) »⁵. La « tradition » doit donc se définir pour le Pape comme l'acte de tout le Peuple de Dieu qui donne son sens global aux textes inspirés.

12. Dans une pareille logique, 1° les Ecritures sont la Parole de Dieu telle que présente dans les textes bibliques ; 2° la « Tradition » est la vie

collective du Peuple de Dieu, avec toutes les intuitions qu'elle recèle, et qui découvre sans cesse dans la foi le sens global de cette Parole, au-delà de la lettre des textes ; 3° la « doctrine » est la conceptualisation de ces intuitions collectives et leur expression verbale.

13. Cette logique est d'ailleurs clairement exprimée deux ans plus tard, en 2015, dans un message-vidéo que le Pape a adressé au Congrès international de théologie de l'Université pontificale catholique argentine. François dit en effet ici que « nos formulations de foi sont l'expression d'une vie vécue et exprimée ecclésialement ». Il y a là une inversion et elle est extrêmement grave. Car les formulations de foi sont en réalité l'expression conceptuelle et verbale, plus précise et plus explicite, des vérités révélées par Dieu ; le Magistère institué par le Christ et assisté par le Saint Esprit doit les mettre au point et les proposer à l'adhésion des fidèles ; et ceux-ci mènent, dans l'Eglise, une vie sainte, dans la mesure où ils se conforment dans leur agir à ces vérités révélées par Dieu et proposées à leur adhésion par ces formulations du Magistère. C'est donc, si l'on veut, la vie vécue ecclésialement qui est l'expression ou la traduction concrète, c'est-à-dire la mise en pratique, des formulations de foi. A l'inverse de cela, pour François, les formulations de foi sont l'expression de la vie du Peuple de Dieu, ce qui suppose que c'est cette vie qui représente comme telle non seulement la tradition vivante de l'Eglise, au sens de la transmission de ce qui a déjà

⁴ *Ibidem*, p. 317-318.

⁵ François, *Discours aux membres de la Commission biblique pontificale*, le 12 avril 2013.

été révélé, mais aussi une source de la Révélation, au sens d'un mode de révéler la vérité. La Révélation s'identifie alors avec l'expérience ou la conscience commune du Peuple de Dieu. Elle s'identifie aussi avec la tradition qui communique cette vérité révélée. Révélation et Tradition sont un seul et même acte, l'acte collectif et ecclésial du Peuple de Dieu, car – François l'avait bien dit à Dominique Wolton - la Tradition est mouvement, au sens d'une Révélation incessante. Et les formulations de la foi en sont l'expression directe. Le Pape précise d'ailleurs que ces formulations procèdent de ce vécu ecclésial dans le cadre du dialogue avec le monde : « Nos formulations de foi », dit-il, « sont nées du dialogue, dans la rencontre, dans la confrontation, dans le contact avec les différentes cultures, communautés, nations, situations qui requéraient une plus grande réflexion face à ce qui n'a pas été expliqué avant ». Et d'ajouter : « Ne l'oublions pas, l'Esprit Saint chez le Peuple qui prie est le sujet de la théologie ». Le sujet de la théologie, c'est-à-dire la source de sa réflexion. Et c'est pourquoi, dit-il encore, « le théologien est en premier lieu un enfant de son peuple. [...] Il est l'homme qui apprend à valoriser ce qu'il a reçu, comme signe de la présence de Dieu, car il sait que la foi ne lui appartient pas. Il l'a reçue gratuitement de la Tradition de l'Église, grâce au témoignage, à la catéchèse et à la générosité de beaucoup de personnes. Cela le conduit à reconnaître que le Peuple croyant dans lequel il est né a une signification théologique qu'il ne peut ignorer. Il sait qu'il est greffé dans une conscience ecclésiale

et s'immerge dans ces eaux ». Et le Pape termine son message en concluant que, forts de cette idée de la tradition, « nous nous insérerons toujours plus dans ce Peuple croyant qui prophétise, un Peuple croyant qui annonce la beauté de l'Évangile ».

14. Mais qu'advient-il alors du Magistère et quel est son rôle, sinon de maintenir cette vie du Peuple croyant dans sa cohésion en lui donnant l'expression appropriée de ce qu'il vit ecclésialement, à travers les formulations de la foi ? Le « Magistère » doit donc se définir comme la fonction ministérielle qui a pour tâche de mettre au point ces formulations et de redonner avec elles au Peuple de Dieu l'expression conceptuelle et verbale, garante de son unité. Il suffit alors de relire l'Encyclique *Pascendi* de saint Pie X pour vérifier sans trop de peine qu'avec cette idée que François se fait de la Tradition et du Magistère nous sommes en plein modernisme. Le décret *Lamentabili* ne condamne-t-il pas, en effet, la proposition suivante (n° 6), qui reflète exactement la pensée du Pape actuel ? « Dans la définition des vérités, l'Église enseignée et l'Église enseignante collaborent de telle façon qu'il ne reste à l'Église enseignante qu'à sanctionner les conceptions communes de l'Église enseignée » (DS 3406).

15. D'autres extraits de la prédication du Pape viennent à l'appui pour confirmer la nature moderniste de cette idée de la Tradition.

La Tradition est l'acte de la vie du Peuple de Dieu

16. Dans un Discours adressé à des luthériens quatre ans plus tard, le Pape donne de la Tradition cette autre définition qui rejoint la précédente et la précise encore : « La tradition renvoie au verbe latin *tradere*, qui signifie *consigner*. En effet, la tradition n'est pas quelque chose que nous devons nous approprier pour nous distinguer, mais une consigne qui nous a été confiée pour nous enrichir les uns les autres. Nous sommes toujours appelés à revenir à la consigne originelle, dont jaillit le fleuve de la Tradition : c'est le côté transpercé du Christ sur la croix. C'est là qu'il s'est donné entièrement à nous, en nous remettant également son Esprit (cf. Jn, XIX, 30 et 34). C'est de là qu'a jailli notre vie de croyants, c'est là que se trouve notre régénération éternelle. C'est là que nous trouvons la force de porter les poids et les croix les uns des autres. Précédés et soutenus par tous ceux qui ont donné leur vie par amour du Seigneur et de leurs frères, nous sommes appelés à ne jamais nous lasser sur le chemin »⁶. L'idée centrale de cette définition, pour le moins étrange, est suggérée à travers une image : celle d'une consigne à partir de laquelle la Tradition jaillit comme un fleuve, consigne qui est le côté transpercé du Christ : de ce côté transpercé du Christ jaillit précisément (sommes-nous toujours sur le plan d'une métaphore ?) « notre vie de croyants ». La Tradition serait-elle une vie ? Elle apparaît bien ici, dans la pensée de François, comme la vie collective du Peuple de Dieu, jaillie du Christ sous la motion de l'Esprit

⁶ François, *Discours à une délégation de l'église luthérienne de Finlande*, le 19 janvier 2019.

Saint, la vie de la communauté des croyants, qui donne tout son sens global aux textes inspirés de l'Écriture à travers une expérience sans cesse renouvelée.

La Tradition est le dynamisme de la liberté du Peuple de Dieu

17. Encore deux ans plus tard, dans une Catéchèse dispensée au cours d'une audience générale, le Pape précise sa pensée – décidément bien diffuse - en d'autres termes. « Pensez », dit-il, « à la manière dont nous sommes appelés à proclamer l'Évangile en ce moment historique de grands changements culturels, où une technologie toujours plus avancée semble avoir la suprématie. Si nous prétendions parler de la foi comme nous le faisons dans les siècles passés, nous risquerions de ne plus être compris par les nouvelles générations »⁷. Voilà qui rejoint le propos initial de Jean XXIII, dans son Discours d'ouverture lors du concile Vatican II, le 12 octobre 1962 : « Il est nécessaire » disait-il, « que cette doctrine, certaine et immuable, à laquelle il faut donner un assentiment fidèle, soit approfondie et exposée comme l'exige notre époque – [ea ratione pervestigetur et exponatur, quam tempora postulans nostra]. Car une chose est le dépôt de la Foi, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérable doctrine, une autre est la manière de les proclamer, mais toujours dans le même sens et la même signification ». Le propos de François – censé donner l'interprétation authentique de son prédécesseur – est que l'expression

nouvelle de la même doctrine est commandée par la liberté de la foi : « La liberté de la foi chrétienne – la liberté chrétienne - n'indique pas une vision statique de la vie et de la culture, mais une vision dynamique, une vision dynamique aussi de la tradition. La tradition croît mais toujours avec la même nature. Nous ne prétendons donc pas être en possession de la liberté. Nous avons reçu un don que nous devons garder. Il s'agit plutôt d'une liberté qui demande à chacun d'entre nous d'être constamment en marche, orienté vers sa plénitude. C'est la condition des pèlerins ; c'est l'état des voyageurs, dans un exode continu : libérés de l'esclavage pour marcher vers la plénitude de la liberté. Et c'est le grand don que nous a fait Jésus-Christ. Le Seigneur nous a libérés de l'esclavage gratuitement et nous a mis sur le chemin pour marcher en toute liberté »⁸. Nous retrouvons ici toujours la même idée : la « Tradition », au sens où le Pape l'entend, est l'expression d'une vie, qui implique un dynamisme. Cette vie est le don de l'Esprit, lequel pousse le croyant à cheminer comme un pèlerin vers la plénitude, en devenant toujours plus libre d'avancer. Et ce propos rejoint celui du Discours précédent, adressé deux ans plus tôt aux luthériens, où il est question de la « consigne », d'où jaillit, comme à partir du côté transpercé du Christ, une exigence de vie. La précision apportée par cette Catéchèse, deux ans plus tard, est que cette exigence est celle d'une liberté. La Tradition est alors la vie collective du Peuple des croyants

qui devient toujours plus libre dans son pèlerinage terrestre. Et c'est le dynamisme de cette liberté qui doit parler au monde d'aujourd'hui. Et pour qu'il puisse lui parler, il est nécessaire de ne plus « proclamer l'Évangile comme nous le faisons dans les siècles passés », mais bien plutôt d'exposer et d'approfondir la doctrine qui traduit ce dynamisme « comme l'exige notre époque ». C'est pourquoi, le nouveau Magistère de Vatican II s'est efforcé de mettre au point des formulations de la foi renouvelées, « suivant les modes de recherche et de formulation littéraire de la pensée moderne »⁹. De Jean XXIII à François, tout se tient.

- V -

Dans la continuité de Benoît XVI

18. Et cela se tient aussi en passant par Benoît XVI. Dans un message-vidéo adressé en 2015 au Congrès international de théologie de l'Université pontificale catholique argentine, le Pape François donne une référence explicite à l'enseignement de son prédécesseur : « Il y a une image proposée par Benoît XVI qui me plaît beaucoup. Se référant à la tradition de l'Église, il affirme qu'elle " n'est pas une transmission de choses ou de paroles, une collection de choses mortes. La Tradition est le fleuve vivant qui nous relie aux origines, le fleuve vivant dans lequel les origines sont toujours présentes" (Audience générale, 26 avril 2006) »¹⁰. Ce fleuve irrigue différentes terres, alimente différentes géographies,

⁷ François, *Catéchèse sur la Lettre aux Galates* lors de l'Audience générale du 13 octobre 2021.

⁸ François, *Catéchèse sur la Lettre aux Galates* lors de l'Audience générale du 13 octobre 2021.

⁹ Jean XXIII, Allocution adressée au Sacré-Colège le 23 décembre 1962.

¹⁰ Sur cette catéchèse de Benoît XVI et sur l'idée de l'Église et de la Tradition qu'elle implique, le lecteur pourra se reporter à notre contribution au Congrès de janvier 2007 du Courrier de Rome, « La notion d'Église dans la catéchèse de Benoît XVI » dans *Les crises dans l'Église aujourd'hui : les causes, effets et remèdes. Actes du VIIe Congrès théologique de Si Si No No en partenariat avec l'Institut Universitaire Saint Pie X et DICJ*, Paris, 5-6-7 janvier 2007, Publications de Courrier de Rome, 2008.

en faisant germer le meilleur de cette terre, le meilleur de cette culture. De cette manière, l'Évangile continue à s'incarner dans tous les lieux du monde, de manière toujours nouvelle (cf. *Evangelii gaudium*, n° 115) ». Cette catéchèse de Benoît XVI, à laquelle François fait ici référence, doit garder toute son importance. En effet, le prédécesseur du Pape actuel y donne une définition de la Tradition que rejoint exactement celle donnée par son successeur, en lui donnant un éclairage impressionnant.

19. Dans la cinquième allocution donnée lors de l'Audience du 26 avril¹¹, Benoît XVI s'exprime ainsi : « Grâce au Paraclet, l'expérience du Ressuscité, faite par la communauté apostolique aux origines de l'Église, pourra toujours être vécue par les générations successives, dans la mesure où elle est transmise et actualisée dans la foi, dans le culte et dans la communion du Peuple de Dieu, pèlerin dans le temps. [...] C'est dans cette transmission des biens du salut, qui fait de la communauté chrétienne l'actualisation permanente, dans la force de l'Esprit, de la communion originelle, que consiste la Tradition apostolique de l'Église ». La Tradition n'est donc pas d'abord la transmission des dogmes, l'enseignement perpétuel des vérités divinement révélées ni l'administration des sacrements et la célébration du culte. C'est cette transmission mais en tant qu'elle prolonge l'expérience communautaire des origines : moyennant cette transmission, la

communion d'aujourd'hui continue la communion d'hier.

20. Un peu plus loin, Benoît XVI donne une deuxième définition qui exprime encore la même idée : « Cette actualisation permanente de la présence active de Jésus Seigneur dans son peuple, opérée par l'Esprit Saint et exprimée dans l'Église à travers le ministère apostolique et la communion fraternelle, est ce que l'on entend au sens théologique avec le terme Tradition »¹². La Tradition est donc la continuité d'une présence active, celle de Jésus qui vit dans son Peuple, elle est accomplie par l'Esprit-Saint et signifiée grâce au service du ministère apostolique. Le Pape insiste : la tradition, ajoute-t-il, « n'est pas la simple transmission matérielle de ce qui fut donné au début aux Apôtres, mais la présence efficace du Seigneur Jésus, crucifié et ressuscité, qui accompagne et guide dans l'Esprit la communauté qu'il a rassemblée »¹³.

21. Vient encore une troisième définition : « La Tradition est la communion des fidèles autour des pasteurs légitimes au cours de l'histoire, une communion que l'Esprit Saint alimente en assurant la liaison entre l'expérience de la foi apostolique, vécue dans la communauté originelle des disciples, et l'expérience actuelle du Christ dans son Église »¹⁴. Et enfin, quatrième et dernière définition, celle à laquelle François fait référence : « La Tradition n'est pas une transmission de choses ou

de paroles, une collection de choses mortes. La Tradition est le fleuve vivant qui nous relie aux origines, le fleuve vivant dans lequel les origines sont toujours présentes. Le grand fleuve qui nous conduit aux portes de l'éternité »¹⁵.

22. Dans la sixième allocution donnée lors de l'Audience du 3 mai 2006, Benoît XVI récapitule ainsi son propos : « la Tradition apostolique n'est pas une collection de choses, de mots, comme une boîte remplie de choses mortes ; la Tradition est le fleuve de la vie nouvelle qui vient des origines, du Christ jusqu'à nous, et qui nous fait participer à l'histoire de Dieu avec l'humanité ». Et il ajoute un peu plus loin : « La Tradition est donc l'histoire de l'Esprit qui agit dans l'histoire de l'Église à travers la médiation des Apôtres et de leurs successeurs, en continuité fidèle avec l'expérience des origines »¹⁶.

23. D'après cette catéchèse de Benoît XVI, comme d'après l'enseignement de François, l'Église, Peuple de croyants, est à l'origine une communauté rassemblée par le Christ, à laquelle tous les hommes sont appelés et dans laquelle ils peuvent faire l'expérience du salut donné par le Père. C'est une communion que l'Esprit Saint alimente au cours de l'histoire, en assurant la liaison entre l'expérience de la foi apostolique, vécue dans la communauté originelle des disciples, et l'expérience actuelle du Christ vécue dans son Église. La Tradition est ce vécu de la

¹¹ Benoît XVI, « La communion dans le temps : la Tradition », Allocution du 26 avril 2006, dans *L'Osservatore romano* n° 18 du 2 mai 2006, p. 12.

¹² Benoît XVI, *ibidem*.

¹³ Benoît XVI, *ibidem*.

¹⁴ Benoît XVI, *ibidem*.

¹⁵ Benoît XVI, *ibidem*.

¹⁶ Benoît XVI, *ibidem*.

communauté, tout au long des différentes époques de son histoire, avec la liaison qu'il implique entre ces différentes époques. C'est pourquoi elle est vivante et dynamique. Les formulations de la foi sont l'expression de cette expérience et de ce vécu. Elles sont nécessaires pour assurer dans l'espace comme dans le temps la cohésion de cette vie collective et de cette expérience ecclésiale. Et c'est le Magistère qui a pour mission d'élaborer ces formulations. Dans cette définition, l'Eglise est d'abord et avant tout une expérience commune. Le ministère hiérarchique vient seulement se superposer à l'essence de l'Eglise, et il est au service de la communion qui le précède logiquement dans l'être. La communion et le ministère sont distincts et inséparables, comme le sont une expérience et ce qui en assure la permanence dans l'espace et dans le temps.

- VI -

L'herméneutique

24. Il est alors tout à fait logique de penser la « tradition » ainsi redéfinie en termes d'herméneutique, comme le fait Benoît XVI dans son Discours clé du 22 décembre 2005. Face à la crise qui secoue l'Eglise depuis le dernier Concile, le Pape déclarait : « Tout dépend de la juste interprétation du Concile ou - comme nous le dirions aujourd'hui - de sa juste herméneutique, de la juste clé de lecture et d'application. Les problèmes de la réception sont nés du fait que deux herméneutiques contraires se sont trouvées confrontées et sont entrées en conflit ». La suite est bien connue. Benoît XVI oppose deux herméneutiques,

celle de « la discontinuité et de la rupture » d'une part et d'autre part « l'herméneutique de la réforme, du renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Eglise, que le Seigneur nous a donné ; c'est un sujet qui grandit dans le temps et qui se développe, restant cependant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche ».

25. Il y a ici une idée remarquable et essentielle, car elle est la conséquence nécessaire de l'idée nouvelle de la Tradition, qui lui sert de principe, tant chez Benoît XVI que chez François. L'herméneutique - c'est-à-dire l'interprétation ou la juste compréhension de la tradition - se dit de la rupture ou du renouveau dans la continuité par rapport à « l'unique sujet Eglise » - et non plus par rapport à l'objet de la vérité révélée. Car précisément, la tradition est définie comme le vécu de cet unique sujet Eglise, le Peuple de Dieu en marche de Benoît XVI ou le Peuple des croyants en pèlerinage de François. Car la tradition assimilée par François à l'Eglise Peuple des croyants, n'est autre que le vécu ecclésial de ce Peuple, qui « tend constamment vers la plénitude de la divine vérité ».

26. Bien sûr, nous savons que, la divine vérité ayant été révélée en plénitude à la mort du dernier des apôtres, l'Eglise enseignante en a la possession parfaite et définitive, et si, de son côté, l'Eglise enseignée tend vers une quelconque plénitude qu'elle ne posséderait pas encore, il ne saurait s'agir que de la plénitude de l'intelligence de la vérité, et non de la plénitude de la vérité elle-même. Le propos cité de *Dei Verbum* pêche donc gravement

pour omettre deux distinctions absolument fondamentales : distinction entre l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée d'une part ; distinction entre la vérité du dépôt de la foi confiée à l'Eglise enseignante et l'intelligence de la vérité dans l'Eglise enseignée d'autre part. L'omission de ces distinctions ouvre la porte à l'erreur condamnée avec la proposition n° 5 du *Syllabus* de Pie IX : « La Révélation divine est imparfaite, et pour cette raison sujette à un progrès continu et indéfini qui correspond au développement de la raison humaine ». La même erreur est aussi condamnée avec la proposition n° 21 du Décret *Lamentabili* de saint Pie X : « La Révélation, qui est l'objet de la foi catholique, n'a pas été achevée par les apôtres ». Cependant, la nouvelle logique de Vatican II ne conçoit plus la « plénitude de la vérité » au sens objectif envisagé jusqu'ici. La plénitude dont il s'agit doit s'entendre dans un sens subjectif et immanentiste, au sens où la vérité est le vécu jamais achevé du Peuple des croyants, dans la liaison incessante entre le vécu - ou l'expérience - des origines et le vécu actuel dans l'Eglise de ce temps.

27. La juste herméneutique du renouveau dans la continuité est alors celle qui maintient l'unité du sujet Eglise « en assurant », dit Benoît XVI, « la liaison entre l'expérience de la foi apostolique, vécue dans la communauté originelle des disciples, et l'expérience actuelle du Christ dans son Eglise ». A l'inverse, l'herméneutique de la rupture se trouve, aux yeux de François, chez ceux qu'il désigne, dans un récent Discours de 2022, comme des « marche-arriéristes », comme ceux qui

veulent faire marche arrière, « en dehors », dit-il, « de cette direction verticale, dans laquelle la conscience morale grandit, la conscience de la foi grandit, avec cette belle règle de Vincent de Lérins : *ut annis consolidetur, dilatetur tempore, sublimetur aetate*. C'est cela, la règle de la croissance. La marche-arriérisme, au contraire, te conduit à dire qu'on a toujours fait comme cela, il vaut mieux continuer ainsi, et ne te permet pas de grandir »¹⁷.

28. Nous en revenons ainsi aux *Dubia* présentés au Pape par les cinq cardinaux en cette année 2023. « Est-il possible »,

demandaient-ils dans la première de leurs cinq questions, « que l'Église enseigne aujourd'hui des doctrines contraires à celles qu'elle a précédemment enseignées en matière de foi et de morale, que ce soit par le Pape *ex cathedra*, ou dans les définitions d'un Concile œcuménique, ou dans le Magistère ordinaire universel des évêques dispersés dans le monde ? ». Poser la question en ces termes, n'est-ce pas s'inscrire dans ce que François ne peut pas ne pas considérer comme la logique d'une herméneutique de la rupture, dans une démarche radicalement inverse de celle voulue par le concile Vatican II,

la démarche, précisément de ces « marche-arriéristes » ?

Abbé Jean-Michel Gleize

¹⁷ François, *Discours aux membres de la Commission théologique internationale*, le 24 novembre 2022.

LES DOUTES (II)

« La Tradition est la garantie de l'avenir, non une pièce de musée »¹.

La Révélation divine dans l'Église doit-elle être réinterprétée en fonction des changements culturels de notre temps ? La Révélation divine est-elle contraignante pour toujours, immuable et donc à ne pas contredire ? Telle est la question que, le 10 juillet 2023, posèrent au Pape François les cinq cardinaux, avec cette première formulation de leur premier *Dubium*.

2. La réponse que le Pape François a voulu leur donner, le lendemain même, va tout de suite au cœur du problème. Tout dépend, dit-elle en

effet, « du sens que l'on attribue au mot *réinterpréter*. S'il est compris comme *mieux interpréter*, l'expression est valable ». Il ne s'agit pas de donner un nouveau sens à la vérité révélée, il s'agit seulement d'en approfondir le sens déjà donné une fois pour toutes, et c'est pourquoi, dit encore le Pape, en citant le n° 12 de la constitution *Dei Verbum*, « il est nécessaire que, par le travail des exégètes - et j'ajouterais, des théologiens - " le jugement de l'Église mûrisse " ». Par conséquent, peut-il conclure, « s'il est vrai que la Révélation divine est immuable et toujours contraignante, l'Église doit être humble et reconnaître qu'elle

n'épuise jamais son insondable richesse et qu'elle a besoin de grandir dans sa compréhension ».

3. Cette réponse pourrait s'entendre en conformité avec tout ce que l'Église a toujours enseigné, mais l'ambiguïté apparaît dans la suite, lorsque le Pape ajoute : « Par conséquent, l'Église grandit aussi dans sa compréhension de ce qu'elle a elle-même affirmé dans son Magistère. [...] Il est inévitable que cela [les changements culturels] puisse conduire à une meilleure expression de certaines affirmations passées du Magistère, et cela s'est effectivement produit au cours de l'histoire ».

¹ François, « Discours aux membres de la Commission Théologique Internationale », au Vatican le jeudi 24 novembre 2022.

4. La transmission des vérités révélées, lesquelles constituent l'intégrité du dépôt de la foi, comporte sans aucune doute leur explicitation. Le Magistère a donc été établi par Dieu pour transmettre le dépôt des vérités révélées et en expliquer la signification. Celle-ci est définitive et invariable. Cependant, cette signification, donnée une fois pour toutes à travers les expressions directement et formellement révélées, peut rester implicite au regard de l'intelligence de l'Eglise. C'est pourquoi, le rôle du Magistère est d'expliciter cette signification en recourant pour cela à des expressions plus précises et plus détaillées. C'est en ce sens que l'on peut parler d'un certain « progrès » qui a lieu dans l'intelligence de la vérité révélée : il s'agit en l'occurrence d'un progrès au sens où c'est l'Eglise qui progresse pour mieux percevoir la signification de la vérité révélée, mais il ne s'agit pas d'un progrès de la vérité définitivement révélée, car celle-ci ne saurait admettre aucun progrès, aucun changement, dans sa signification ¹.

5. Il résulte de là cette conséquence capitale que l'interprétation, s'il en est une, porte uniquement et exclusivement, sur l'expression de la vérité révélée, telle qu'elle figure dans les sources de la Révélation, et non pas sur l'expression du Magistère, qui donne la juste interprétation de cette vérité révélée. Lorsque le Magistère vivant d'une époque postérieure donne une explication non pas nouvelle mais plus claire et plus précise du dépôt révélé, cette explication ne consiste pas à interpréter les affirmations du

Magistère vivant passé ; elle consiste à interpréter certains points de la vérité révélée que le Magistère passé n'a pas encore eu l'occasion d'expliquer avec toute la clarté et toute la précision requises. Mais le Magistère vivant, pris comme tel, ne réclame aucune interprétation, aucune explication qui rendrait plus clairs et plus précis ses propres énoncés, puisque ceux-ci représentent, en tant que tels, la règle ultime d'interprétation, au-delà de laquelle il est impossible de remonter.

6. Le Magistère ne saurait interpréter le Magistère, comme si les enseignements du Magistère passé devenaient à leur tour comme une pure source, matière à interprétation, dans la dépendance du Magistère présent – qui représenterait alors comme tel le Magistère vivant. Une telle conception - qui est celle d'un Benoît XVI dans son Discours du 22 décembre 2005 - inscrit la notion même du Magistère dans une logique évolutionniste, qui est la logique de l'herméneutique : selon celle-ci, le Magistère n'a jamais fini de s'interpréter et de se réinterpréter lui-même. Telle est la logique de Vatican II, énoncée dans la constitution *Dei Verbum* : « L'Eglise, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu » ². C'est cette grave confusion qui demeure à la racine de tous les discours du Pape François sur la Tradition et le Magistère, spécialement dans cette réponse au premier des cinq *Dubia*.

7. Cette confusion découle elle-même de l'idée nouvelle que le Pape, à la suite de Vatican II et de ses prédécesseurs, se fait de la Tradition

et de la Révélation. Si celles-ci sont confondues et s'identifient dans le vécu collectif de la conscience ecclésiale, dans l'acte dynamique du Peuple des croyants, alors le Magistère est seulement le ministre de ce Peuple, chargé de lui donner, avec l'expression conceptuelle et verbale de son vécu, le moyen de sa cohésion et de sa permanence. Et le ministre doit sans cesse réajuster ses formulations selon les exigences de ce vécu ecclésial, vécu, dit Benoît XVI dans son Discours du 22 décembre 2005, de « l'unique sujet-Eglise », vécu d'un sujet « qui grandit dans le temps et qui se développe, restant cependant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche ». En écho à ce propos de son prédécesseur, François répond aux cardinaux que « la seule formulation d'une vérité ne pourra jamais être adéquatement comprise si elle est présentée isolément, isolée du contexte riche et harmonieux de l'entière Révélation ». Car la Révélation, c'est désormais, depuis *Dei Verbum*, le « renouveau dans la continuité ».

8. Il est à craindre que les pauvres cardinaux soient les premières victimes de cette confusion, victimes d'autant plus pitoyables qu'elles admettent, avec *Dei Verbum*, le principe radical dont découlent les idées du Pape actuel. Que peuvent alors leur *Dubia*, sinon ne faire que mieux ressortir la profondeur de leur illusion ?

Abbé Jean-Michel Gleize

¹ Voir à ce sujet le numéro de novembre 2017 du *Courrier de Rome*.

² *Dei Verbum*, n° 8.

CONGRÈS THÉOLOGIQUE DU Courrier de Rome

Synodalité ou romanité ? Telle est la question !

Samedi 13 janvier 2024

Paris, chapelle Notre-Dame de Consolation
9h à 12h et 15h à 18h

En collaboration avec DIC1, la lettre d'information de la Fraternité Saint-Pie X.
Sous la présidence de l'abbé Davide Pagliarani, supérieur général de la
Fraternité Saint-Pie X.

Programme

- 1. Influence du chemin synodal allemand sur le synode romain.*
Abbé Arnaud Séléigny, directeur de la communication de la Maison générale de la FSSPX
- 2. La synodalité, de l'idée à la réalité.*
Jacques-Régis du Cray, agrégé d'histoire
- 3. Des cardinaux et des évêques critiquent la synodalité.*
Abbé Alain Lorans, rédacteur en chef de DIC1
- 4. Le nouveau Droit canon, cheval de Troie de la révolution synodale.*
Abbé Bernard de Lacoste, directeur du Séminaire Saint-Pie X
- 5. La papauté au risque du synode.*
Abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au Séminaire Saint-Pie X
- 6. La Fraternité Saint-Pie X face à une « Eglise synodale ».*
Abbé Davide Pagliarani, supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X

Entrée libre

Crypte de la chapelle Notre-Dame de Consolation - 23 rue Jean-Goujon - 75008 Paris

Courrier de Rome

Responsable : Bernard de Lacoste Lareymondie

Mensuel - Le numéro : 4€; Abonnement 1 an (11 numéros)

France 40€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 50€, payable par chèque à l'ordre du Courrier de Rome

Étranger 50€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 60€, payable par virement

Référence bancaire : IBAN : FR76 1027 8060 3000 0205 5530 123 - BIC : CMCIFR2A

Adresse postale: BP 10156 - 78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Site : www.courrierderome.org

Sur le site internet vous pouvez consulter gratuitement les numéros du *Courrier de Rome*,
mais aussi acheter nos livres et publications (expédition sous 48 h, tous pays, paiement sécurisé)